

PROCES – VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 12 décembre 2022

**L'an deux mille vingt-deux
Le douze décembre à 20h00,**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2022

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	BLANCHON Frédéric	ROCHET Philippe
BURNIER Frédérique	De PARISOT DE BERNECOURT France	CHEVEREAU Laurent
SICILIANO Georges	PERRETON Pascal	
CARRIER Nathalie	VIGNERON Pascal	

ABSENTS (avec pouvoir) :

Monsieur Thierry DECLERCK a donné pouvoir à Monsieur Frédéric BLANCHON
Monsieur Benjamin SCAPPATICCI a donné pouvoir à Monsieur Mathieu ARONICA
Madame Stéphanie CORDIER a donné pouvoir à Monsieur Pascal VIGNERON
Madame Ghislaine GOUBEAU a donné pouvoir à Monsieur Georges SICILIANO

ABSENTS (sans pouvoir) : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame France De PARISOT DE BERNECOURT

ORDRE DU JOUR

- I Désignation du secrétaire de séance
- II Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14.11.2022
- III Administration
 - 1/ budget : décision modificative section fonctionnement et investissement – transfert de crédits
 - 2/ budget : autorisation d'ouverture de crédits 2023, avant le vote du budget primitif
 - 3/ prestation d'action sociale complémentaire : Noël des agents
 - 4/ convention du centre de gestion du Rhône – service remplacement : proposition d'adhésion
- IV Divers

I Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame France De PARISOT DE BERNECOURT d'être la secrétaire de séance, celle-ci accepte la fonction.

II Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 a été transmis aux élus au préalable. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler :

- Monsieur Mathieu ARONICA demande les modifications suivantes en page 6 : « explique qu'un tableau a été fourni par le conseiller en finances publiques à étudier et compléter pour une analyse prospective des dépenses et recettes de fonctionnement.
- Monsieur Laurent CHEVEREAU souligne les points suivants et en demande la correction : page 4 V1 ajouter pour la tenue du **RAMI** (Relais d'Assistants Maternels Itinérant) / Divers **VI** et non **VII** / la demande de renouvellement / page 6 PC 069 125 22 00007 **avis ABF en attente**

Après avoir pris note des modifications des points demandés ci-dessus, le conseil municipal valide à l'unanimité, pouvoirs compris, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022.

III Administration

1/ budget : décision modificative section fonctionnement et investissement – transfert de crédits Délibération n° 2022 / 39

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu ARONICA adjoint aux finances. Celui-ci fait état des dépenses réelles, enregistrées au 08 décembre 2022, en section fonctionnement et investissement. Compte tenu des dépenses engagées au chapitre 012 durant l'année 2022 (départs et recrutements de personnel, augmentation du temps de travail de certains agents, maintien des primes...) il est nécessaire pour pouvoir clôturer l'année, de rééquilibrer les dépenses de fonctionnement et d'investissement, par le biais d'un transfert de crédit non utilisé.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, pouvoirs compris, la décision modificative de transfert de crédit, en section fonctionnement et investissement.

Le conseil municipal, pour l'année 2023, demande qu'une réflexion soit proposée pour le rééquilibrage dépenses / recettes du budget communal.

2/ budget : autorisation d'ouverture de crédits 2023, avant le vote du budget primitif Délibération n° 2022 / 40

En matière d'investissement, seuls les restes à réaliser de l'année N-1 (2022) peuvent être mandatés sur l'exercice N (2023), dans l'attente du vote du budget primitif. Il s'agit des dépenses engagées sur l'année antérieure, qui sont en cours de réalisation ou réalisées non payées. C'est pourquoi l'article L1612-1 du CGCT permet d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir des crédits avant le vote du budget sur autorisation du conseil municipal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2022), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, pouvoirs compris, la demande d'autorisation d'ouverture de crédits 2023, avant le vote du budget primitif.

3/ prestation d'action sociale complémentaire : Noël des agents

Délibération n° 2022 / 41

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2020, aux termes de laquelle, l'assemblée acceptait de maintenir cette prestation d'action sociale complémentaire, au titre d'une prime de Noël.

Il propose de maintenir celle-ci pour l'ensemble du personnel communal pour l'année 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité, pouvoir compris, accepte le maintien de la prestation d'action sociale complémentaire : « Noël des agents ».

4/ convention du centre de gestion du Rhône – service remplacement : proposition d'adhésion

Délibération n° 2022 / 42

Pour pourvoir pallier à une absence éventuelle d'un agent, ou un surcroît d'activité au sein du service administratif de la Mairie, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service remplacement du centre de gestion.

Ladite convention est présentée aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal à 12 voix pour et 2 abstentions, accepte la mise en place d'une convention avec le centre de gestion du Rhône – service remplacement.

IV Divers

Néant.

COMPTES RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES

INTERCOMMUNALITE

Transports :

Monsieur Laurent CHEVEREAU explique qu'un projet de car reliant Lozanne / Saint Germain a été proposé par la CCBPD au Sytral, lequel a demandé plus de précisions sur le potentiel de cette ligne.

SYNDICATS

SYDER : engagement pour développer le photovoltaïque.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission embellissement : les décorations de Noël ont été gérées par la commission embellissement, ce qui a permis de maîtriser le coût pour la collectivité.

AUTRES

Néant.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions du conseil municipal :

<u>Mois en 2023</u>	<u>Date retenue</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieu</u>
JANVIER	09.01.2023	20H00	Mairie

Autres :

Rappel cérémonie des vœux : vendredi 06.01.2023 à 19h00

Prochaines réunions à dater :

<u>Commission communale</u>	<u>Date retenue</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieu</u>
Vie associative / Culture	Mercredi 13.12.2022	18H00	Mairie
Finances	Jeudi 05.01.2023	18H00	Mairie

Fin de séance : 21H30

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :

Le Maire,

Frédéric BLANCHON



La secrétaire de séance,

France De PARISOT DE BERNECOURT

